



HAL
open science

Le vote par Internet, une solution pour faire face à l'abstention en France ?

Marie Neihouser, Felix-Christopher von Nostitz, Giulia Sandri, Tristan Haute

► **To cite this version:**

Marie Neihouser, Felix-Christopher von Nostitz, Giulia Sandri, Tristan Haute. Le vote par Internet, une solution pour faire face à l'abstention en France ?. *The Conversation*, 2022, *The Conversation*. hal-04056318

HAL Id: hal-04056318

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04056318>

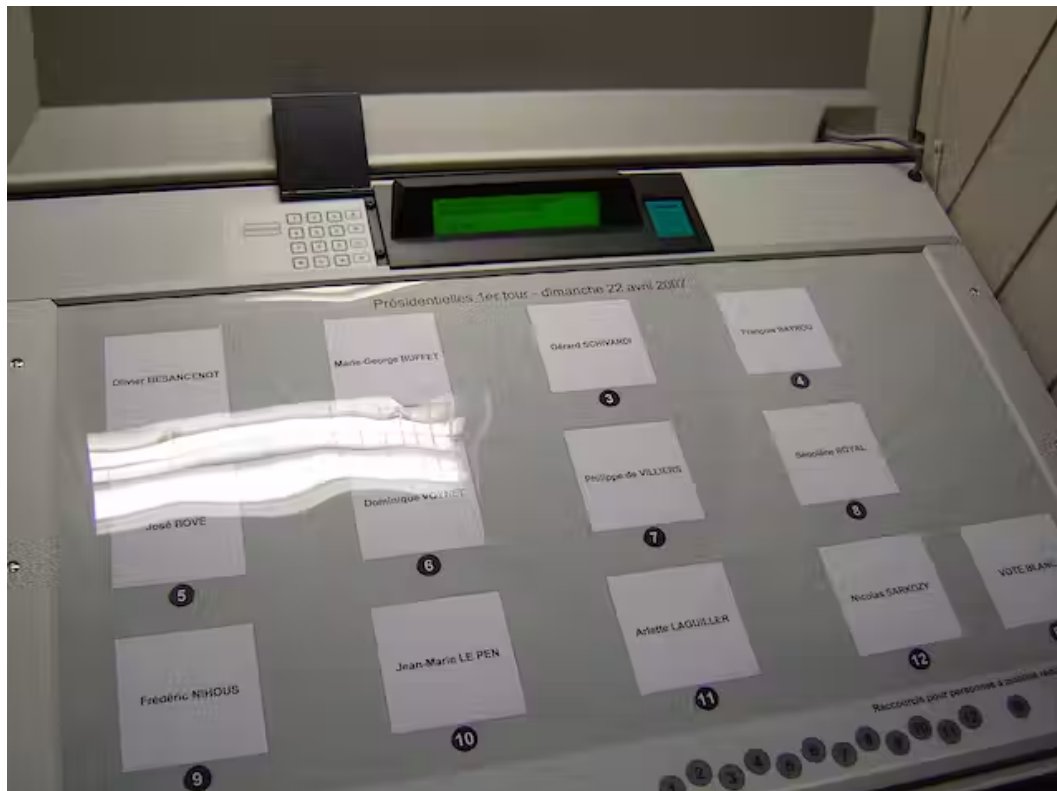
Submitted on 3 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique



Machine à l'essai, vote électronique, premier tour de la présidentielle, 2007. François et fier de l'Être/Wikimedia, CC BY

Le vote par Internet, une solution pour faire face à l'abstention en France ?

Publié: 29 septembre 2022, 18:14 CEST

Marie Neihouser

Chercheuse en science politique, Université de Toulouse, chercheuse associée à ESPOL-Lab, Institut catholique de Lille (ICL)

Felix-Christopher von Nostitz

Research and Teaching Assistant in Political Science, Institut catholique de Lille (ICL)

Giulia Sandri

Professeur en science politique, ESPOL, Université Catholique de Lille, Institut catholique de Lille (ICL)

Tristan Haute

Maître de conférences, Université de Lille

Le vote en ligne est souvent évoqué ces dernières années comme une solution pour lutter contre la hausse de l'abstention. Emmanuel Macron avait par exemple prévu dans son programme de 2017 de « généraliser le vote électronique d'ici 2022 ». Si la promesse n'a pas été tenue, le contexte de crise sanitaire et la distanciation sociale généralisée qui s'en est suivie tout autant que l'abstention massive de ces dernières années (26 % d'abstention au premier tour de l'élection présidentielle de 2022), ont amené de nombreuses personnalités politiques à se prononcer en faveur du vote en ligne. Pour autant, en France, où se rendre au bureau de vote reste un rituel républicain, on peut penser que le vote en ligne serait accueilli plus difficilement par les citoyens que dans certains autres pays.

Les premiers résultats de notre enquête post-électorale dans le cadre People 2022 nous permettent d'éclairer ce débat.

Une pratique encore balbutiante aux avantages et aux inconvénients multiples

Le vote en ligne, vote numérique ou vote par Internet est un dispositif permettant de participer à l'acte électoral par Internet et sans forcément se rendre dans un bureau de vote. Il se distingue du vote électronique qui englobe aussi les machines à voter installées dans des bureaux de vote. S'il n'a jamais été utilisé lors de la présidentielle en France, le vote en ligne est cependant déjà présent dans notre pays, que l'on pense aux élections intra-partisanes, aux processus de primaires, aux élections professionnelles, ou encore au vote des Français de l'étranger lors des dernières élections législatives et consulaires.

Le vote en ligne est souvent présenté par ses promoteurs comme un moyen permettant de lutter contre l'abstention en favorisant la participation de groupes traditionnellement éloignés des urnes (les jeunes par exemple) ou ayant des difficultés à s'y rendre (Français de l'étranger, personnes en situation de handicap, etc.). Il est aussi loué par certains pour sa capacité à alléger les coûts d'organisation des scrutins (suppression des bureaux de vote, accélération de la durée des dépouillements, etc.).

À lire aussi : Quel mode de scrutin pour quelle démocratie ?

Pourtant, dans une démocratie représentative, l'acte électoral doit remplir différentes conditions, en termes de normes démocratiques d'une part, et d'aspects techniques d'autre part. À ce dernier titre, la sécurité du scrutin et son processus de vérification doivent être assurés, tout comme la gestion et l'hébergement des données ou encore leur contrôle.

C'est d'ailleurs en raison de vulnérabilités légales et techniques que différents pays l'ont abandonné (Pays-Bas) ou ont exclu d'y recourir (Grande-Bretagne).

Néanmoins, en Europe, l'Estonie et la Suisse y ont régulièrement recours. En Estonie, si ce type de vote est utilisé par une population de plus en plus diversifiée et permet de mobiliser certains électeurs relativement éloignés des urnes, ses effets en termes de participation globale restent toutefois négligeables – les votants en ligne étant bien souvent des votants hors ligne. Un élément intéressant est cependant à ajouter : si les diverses études reviennent sur l'importance des compétences informatiques dont doit disposer la population à laquelle le vote numérique est proposé, un effet d'habitude semble opérer dans l'adoption du vote en ligne. En d'autres termes, une fois que les individus commencent à voter en ligne, ils n'abandonnent plus cette pratique.

À lire aussi : Présidentielle : quand d'autres modes de scrutin favorisent des candidats différents

De fortes inquiétudes sur la sécurité

Nous avons interrogé un échantillon représentatif de la population française inscrite sur les listes électorales lors de l'élection présidentielle de ce printemps à propos du vote en ligne. 60 % des interrogés se déclarent tout à fait ou plutôt d'accord avec la possibilité de mettre en place un tel mécanisme en France à l'occasion des élections et seuls 30,7 % sont en désaccord. Les mêmes proportions de citoyens déclarent qu'ils utiliseraient (60,4 %) ou non (30,9 %) ce mécanisme s'il était disponible pour voter à l'élection présidentielle, les réponses aux deux questions étant très corrélées.

Les raisons de l'adhésion ou du rejet du vote en ligne sont variées. Néanmoins, on constate que certaines sont bien plus souvent avancées que d'autres. La figure ci-dessous détaille les raisons pour lesquelles les individus seraient prêts à adopter (ou pas) le vote en ligne.


 Raisons pour lesquelles les individus utiliseraient ou n'utiliseraient pas le vote en ligne s'il était disponible à l'élection présidentielle

Figure. Raisons pour lesquelles les individus utiliseraient ou n'utiliseraient pas le vote en ligne s'il était disponible à l'élection présidentielle. Briatte François, Farvaque Étienne, Haute Tristan, Neihouser Marie, von Nostitz Felix-Christopher, Sandri Giulia (2022), Enquête post-électorale en ligne People 2022, ESPOL/CERAPS/LEM, septembre 2022, Version 1.0, Fourni par l'auteur

Parmi celles et ceux qui se déclarent prêts à utiliser le vote en ligne lors de l'élection présidentielle s'il leur est proposé, le fait de beaucoup utiliser Internet dans la vie quotidienne (45,9 %) et le fait que le vote en ligne prenne moins de temps (46,4 %) et soit plus confortable (42,3 %) que de se rendre dans un bureau de vote sont les raisons principalement avancées. En d'autres termes, c'est l'importance de l'habitude (de se rendre en ligne pour différentes démarches dans la vie quotidienne, pas nécessairement liées au vote) et l'abaissement du coût du vote (en termes de temps et de déplacement) qui semblent être les arguments principaux des utilisateurs potentiels du vote en ligne.

Celles et ceux déclarant, en revanche, qu'ils n'utiliseraient pas le vote en ligne s'il était disponible lors de la présidentielle avancent principalement que ce dernier est moins sûr que le vote dans un bureau (60,7 %). Dans une proportion moins importante, on retrouve le fait de n'avoir jamais utilisé Internet pour voter auparavant (20,7 %). En d'autres termes, la sécurité du scrutin et, dans une moindre mesure, le caractère inhabituel du vote en ligne sont les deux arguments principaux de celles et ceux qui ne l'adopteraient pas.

Une question reste cependant posée : qui sont celles et ceux qui se disent prêts à utiliser le vote en ligne ? Ce dispositif permettrait-il de mobiliser des groupes sociaux à l'heure actuelle éloignés des urnes ?

Les utilisateurs potentiels du vote en ligne : des électeurs comme les autres ?

Nous avons estimé le profil social et politique des répondants à l'enquête qui ont déclaré recourir probablement au vote en ligne s'il était disponible lors de l'élection présidentielle. On constate tout d'abord que les différences d'utilisation selon l'âge et le genre sont très réduites et non significatives si on prend en compte d'autres variables : en d'autres termes, les plus jeunes ne se saisiraient pas davantage que leurs aînés du vote en ligne, si on excepte peut-être les électeurs les plus âgés qui sont aussi plus indécis.

On constate ensuite que la probabilité de recourir au vote en ligne, comme celle de recourir au vote par correspondance aux États-Unis ou au vote par procuration en France, croît avec le niveau de diplôme : seuls 57,2 % des personnes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat déclarent qu'il est probable qu'elles recourent au vote en ligne contre 72,4 % des personnes ayant un niveau de diplôme supérieur ou équivalent à bac +5.

[Plus de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. Abonnez-vous aujourd'hui]

L'intérêt pour la politique semble d'ailleurs lui aussi corrélé à la probabilité d'utiliser le vote par Internet puisque 47,2 % de celles et ceux qui se disent « pas du tout intéressés » par la politique utiliseraient le vote en ligne s'il était disponible contre 65,4 % de celles et ceux se disant beaucoup intéressés par la politique, un écart qui traduit en partie une importante propension des moins intéressés par la politique à ne pas se prononcer. Dès lors, le vote en ligne, même s'il abaisse le coût de la participation, est bien plus envisagés parmi les individus déjà intéressés par la politique.

Différents niveaux de confiance

Parallèlement, on remarque que les électeurs d'Emmanuel Macron au premier tour du scrutin présidentiel utiliseraient le plus le vote en ligne (68,2 %) que ceux de Marine Le Pen (61,5 %), de Jean-Luc Mélenchon (58,5 %) et surtout d'Éric Zemmour (45,8 %). Ces différences s'expliquent sans doute par des niveaux de confiance dans le fonctionnement des institutions politiques très différents : la vulnérabilité du vote en ligne étant l'argument principal de celles et ceux qui n'envisagent pas d'y recourir, on peut faire l'hypothèse que cette incertitude sur sa sécurité traduit un niveau de confiance plus faible dans le fonctionnement actuel des institutions politiques.

Pour terminer, un élément est toutefois à souligner : le fait d'avoir voté ou de s'être abstenu lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2022 ne semble pas avoir d'influence sur le fait d'être prêt à adopter le vote en ligne. D'un côté cela montre que l'abstention, même à un scrutin de forte intensité, ne s'explique pas uniquement par une incapacité à se rendre au bureau de vote, mais répond aussi à des logiques sociales et politiques.

D'un autre côté, cela montre que certains abstentionnistes pourraient se mobiliser dans les urnes par l'intermédiaire du vote en ligne, mais il s'agirait avant tout des plus prédisposés à participer (diplômés du supérieur, intéressés par la politique, confiants dans le fonctionnement des institutions politiques).

Trois facteurs clefs

Confirmant largement les résultats déjà obtenus dans les travaux menés à l'étranger, ces premiers résultats montrent que trois facteurs semblent particulièrement prégnants dans la propension à envisager ou non recourir au vote en ligne s'il est disponible : l'habitude, la sécurité du dispositif et les caractéristiques des individus.

Ainsi, celles et ceux qui sont plus habitués à utiliser Internet dans leur vie quotidienne ou pour des démarches administratives sont plus enclins à être favorables au vote en ligne quand celles et ceux qui n'y sont pas favorables mettent en avant le fait qu'ils n'aient jamais utilisé Internet pour voter.

La sécurité est toutefois le principal argument de celles et ceux qui n'envisagent pas de voter en ligne. La confiance (dans le système politique, dans les infrastructures techniques ou dans l'organisation du scrutin plus que dans ses propres compétences informatiques) reste de première importance en matière d'adoption du vote en ligne. Et force est de constater que sur ce point, des progrès sont encore à réaliser. Il suffit de se remémorer les cafouillages survenus lors du vote (en ligne) des français de l'étranger à l'occasion des élections législatives de 2022.

Enfin, comme dans la littérature, on constate qu'en fonction de leur niveau d'étude ou de leur niveau d'intérêt pour la politique, les individus semblent proportionnellement plus ou moins enclins à adopter ou non le vote en ligne. Non seulement les progrès en termes de participation dans les pays ayant déjà implémenté le vote en ligne sont assez marginaux, mais le vote en ligne ne semble pas en mesure de réduire les inégalités sociales de participation électorale qui font craindre à de nombreux chercheurs qu'une majorité sociale ne devienne une minorité électorale.